

Règlement du Challenge des athlètes méritants du FMAC

Article n°1 : Le challenge est destiné à récompenser les athlètes les plus méritants compte tenu d'une part du nombre de participations aux courses figurant au calendrier et d'autre part de leur classement dans ces différentes courses.

Article n°2 : Le challenge se déroule sur la saison complète soit du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 août 2016.

Article n°3 : Peuvent participer à ce challenge tous les licenciés du FMAC de la saison 2015-2016, femmes et hommes, des catégories CA, JU, ES, SE, VE1, VE2, VE3. L'inscription est automatique et déclenchée par la première participation à l'une des courses faisant partie de la liste donnée page 2.

Article n°4 : Chaque participant au challenge doit obligatoirement s'inscrire aux courses sous le nom de club suivant : **FREYMING-MERLEBACH ATHLETIC CLUB** ou **FMAC**

Article n°5 : Un calendrier de 16 courses est fixé en 2 étapes par le comité du club, en début de saison pour les courses programmées du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015 et en début d'année civile pour les courses programmées du 1^{er} janvier au 31 aout 2016.

Article n°6 : Un classement provisoire, basé sur le cumul des points, est établi en fin de chaque mois et publié sur le site internet du club.

Article n°7 : Un classement définitif est établi à l'issue de la saison.

Article n°8 : Tableau d'attribution des points

Distances en kilomètres	> 8 à 15	> 15 à 25	> 25	½ Marathon	Marathon officiel
Nombre de courses prises en compte pour le challenge		Toutes les courses		2 courses	
Nombre de points pour la participation à une course	2	3	5	4	10
Classement Femmes et Hommes : la situation la plus favorable parmi les 4 suivantes :					
Podium scratch F ou H	4				
Podium par catégorie	3				
Premier quart du classement par catégorie	2				
Première moitié du classement par catégorie	1				

Article n°9 : Pour faire partie du classement final de ce challenge, il faut avoir participer au minimum à 5 courses de la liste donnée page 2, sur la période allant du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016. Il n'y a pas de limite maximale.

Article n°10 : Les 5 premières femmes et les 5 premiers hommes du classement final seront récompensés lors de l'assemblée générale ordinaire.

Article n°11 : Les récompenses seront définies par le comité du club.

LISTE DE COURSES DU CHALLENGE DES ATHLETES MERITANTS

Période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015 :

- | | |
|--|----------------|
| 1. Marathon de Metz | le 11 octobre |
| 2. Les courses de Château-Salins | le 11 octobre |
| 3. 10KM de Sarreguemines | le 18 octobre |
| 4. 10KM pour Quentin à Puttelange | le 25 octobre |
| 5. 10KM de Freyming-Merlebach | le 22 novembre |
| 6. 10KM la courses de Pères Noël à Forbach | le 06 décembre |
| 7. 10KM du Silvesterlauf à Sarrebruck | le 27 décembre |
| 8. Une course* au choix du licencié | |

Période du 1^{er} janvier au 31 août 2016 :

- | | |
|--|---------------|
| 1. Chpt de Moselle de Cross à Audun | le 17 janvier |
| 2. DAK Halbmarathon Saarbrucken | le 14 février |
| 3. le semi-marathon de Paris* | le 6 mars |
| 4. la Course de Napatant à Briey | le 13 mars |
| 5. le 10KM de Florange* | le 10 avril |
| 6. le 10KM ou semi-marathon de Thionville* | le 24 avril |
| 7. le 10KM ou semi-marathon de Strasbourg* | le 17 mai |
| 8. Une course* au choix du licencié | |

(*) : Il s'agit d'une course qualificative avec un label régional, national ou international.

(*) : La course doit être référencée FFA, avec un label régional, national ou international.